



Rejet de la prime au reclassement

Par MaxMa

Bonjour,

J'ai été licencié à la suite d'une liquidation judiciaire. Mon ancien employeur nous a prévenu de la fermeture de l'entreprise 3 mois en avance, je me suis donc mit à chercher un nouveau poste et j'en ai trouvé. J'ai donc opté pour un contrat de sécurisation professionnelle pour bénéficier de la prime au reclassement. Je coche toutes les cases pour avoir cette prime sauf qu'aujourd'hui pôle-emploi refuse ma demande de prime au reclassement puisque, je cite, ma reprise d'emploi n'est pas dans le délai de 8 jours suivant l'adhésion au CSP ! Plus précisément, le délai entre la date de début de mon nouveau contrat et l'adhésion au CSP est de 7 jours !

Cette information de délai n'existe nulle part ni sur leur site internet ni dans les documents qui sont normalement diffusés le jour de licenciement pour proposer le CSP. Si je le savais j'aurais pu décaler la date de début un jour de plus ou au moins je n'aurais pas pris le CSP et bénéficié du préavis ! En plus, je ne comprends pas la logique derrière, si on trouve un boulot plus vite on est privé de la prime ? c'est comme cela que l'on motive les gens à retrouver de l'emploi !

Je suis vraiment dépité, surtout que ça joue à un jour près, moi qui pensais être un bon citoyen d'avoir trouvé un boulot aussi rapidement !

La lettre de refus propose des possibilités de recours, soit par une contestation écrite auprès de pôle-emploi, soit par un recours contentieux devant, je cite, la juridiction judiciaire compétente. Avant de me lancer dans cette aventure, j'aimerais avoir vos avis.

Merci beaucoup en avance